



*Automne 1991 (Vol. 3, N° 3) numéro d'article 1*

# La retraite : attitudes, plans et comportements [1](#)

**Graham S. Lowe**

La population âgée du Canada connaît actuellement une croissance rapide. Près d'un Canadien sur dix est âgé de 65 ans ou plus et ce rapport devrait s'élever à un sur quatre d'ici 2031 [2](#). À mesure que la population canadienne vieillit, les questions touchant la retraite et les pensions revêtent de plus en plus d'importance [3](#). En se fondant sur les données de l'Enquête sociale générale sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1989, cet article tente de cerner l'opinion des Canadiens sur la retraite obligatoire, les régimes de retraite et les rentes. Il examine également les caractéristiques des personnes recevant une pension et les raisons ayant motivé leur choix.

## Attitudes à l'égard de la retraite obligatoire

Au cours des années 50, le Canada s'est doté d'un système universel de sécurité de la vieillesse et en 1966, des Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec pour les travailleurs. Étant donné qu'en vertu de ces régimes de retraite publics (et de la plupart des régimes privés) les pensions sont versées à partir de 65 ans, cet âge est donc devenu l'âge «normal» de la retraite [4](#).

Cependant, l'idée de la retraite obligatoire à 65 ans soulève de plus en plus d'opposition. Le débat public à cet égard s'anime, particulièrement depuis le jugement de la Cour suprême du Canada visant à maintenir l'âge obligatoire de la retraite [5](#). Même si peu de gens travaillent après 65 ans, certaines personnes envisagent devoir le faire pour des raisons économiques, prévoyant des pensions insuffisantes [6](#). Diverses tendances, comme la poursuite de carrières multiples, la retraite anticipée, la retraite graduelle et le retour à un emploi durant la retraite, font qu'il y a de moins en moins de gens qui passent sans transition, de l'état de travailleur à celui de retraité [7](#).

Plus d'un Canadien sur trois âgés de 15 ans ou plus (plus de 7 millions de personnes) sont partisans de la retraite obligatoire ([tableau 1](#)). La proportion passe d'environ 30 % en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique, à 45 % au Manitoba et 56 % à Terre-Neuve. Les écarts entre les provinces sont plus marqués que ceux observés selon l'âge.



## Tableau 1 **Proportion de personnes en faveur de la retraite obligatoire, selon l'âge et la province, 1989**

*Source : Enquête sociale générale*

Chez les personnes occupées (travaillant à un emploi ou à leur propre compte), les opinions diffèrent selon la profession ([tableau 2](#)). Près de 46 % des travailleurs des industries manufacturières ▼[8](#) et 41 % des travailleurs de la construction et du personnel d'exploitation des transports favorisent la retraite obligatoire, comparativement à seulement 19 % des travailleurs spécialisés des sciences sociales, 20 % des professionnels des domaines artistique et littéraire et 24 % des enseignants et des travailleurs spécialisés dans la vente.



## Tableau 2 **Proportion de personnes occupées au moment de l'enquête approuvant la retraite obligatoire, selon la profession et le sexe, 1989**

*Source : Enquête sociale générale*

Chez les hommes occupés, 36 % optent pour la retraite obligatoire, comparativement à 30 % des femmes occupées. L'écart entre les hommes et les femmes est encore plus élevé chez les travailleurs spécialisés dans la vente, les employés de bureau et les enseignants.

Les opinions sur la retraite obligatoire varient selon le niveau d'instruction, le revenu du ménage, l'activité principale et l'accessibilité à un régime de retraite. L'appui à la retraite obligatoire est inversement proportionnel à la scolarité et au revenu. En effet, plus le niveau d'instruction ou le revenu du ménage est élevé, plus les répondants ont tendance à se prononcer contre la retraite obligatoire. Les personnes à la retraite ou tenant maison sont en général plus nombreuses que les étudiants ou les personnes occupées à appuyer l'idée de la retraite obligatoire.

Il semble que les travailleurs ayant un statut socio-économique élevé, possèdent de ce fait un capital humain et des ressources financières leur permettant d'envisager l'option d'une retraite anticipée. Cependant, la relation entre les caractéristiques socio-économiques et les opinions sur la retraite obligatoire est plus complexe. Par exemple, les travailleurs couverts par un régime de retraite de leur employeur (phénomène plus fréquent chez les emplois à hauts profils) approuvent plus facilement l'idée de la retraite obligatoire que ceux qui ne le sont pas. Cela est probablement dû au fait que la plupart des régimes de pension basent le calcul des prestations sur l'hypothèse d'un âge obligatoire de la retraite à 65 ans. Toutefois, un examen minutieux de tous les facteurs influençant l'opinion des individus sur la retraite obligatoire déborde du cadre de l'ESG de 1989.

## Âge obligatoire de la retraite proposé par les personnes occupées

Les divergences d'opinion sur la retraite obligatoire sont, sans aucun doute, en partie attribuables à l'absence de consensus quant à l'âge idéal de la retraite. Parmi les répondants occupant un emploi au moment de l'enquête et qui étaient en principe d'accord avec l'idée de la retraite obligatoire, 59 % ont indiqué que l'âge obligatoire de la retraite devrait être de 64 ans ou moins, alors que 37 % pensent qu'il devrait être établi à 65 ans ([tableau 3](#)). Très peu de répondants appuient une limite au-delà de 65 ans.



### Tableau 3 Âge de la retraite proposé par les personnes occupées âgées de 15 ans et plus, favorable à la retraite obligatoire, selon certaines caractéristiques, 1989

*Source : Enquête sociale générale*

L'âge a un effet minime sur l'opinion des personnes occupées quant à l'âge idéal de la retraite obligatoire. Parmi la génération du baby-boom (âgée de 25 à 44 ans) et celle de 45 à 54 ans, nombreux sont ceux qui pensent que l'âge obligatoire de la retraite devrait être inférieur à 65 ans. Près des deux tiers des répondants de chacun de ces groupes partageaient cet avis.

Les personnes détenant un diplôme universitaire ou faisant partie d'un ménage à revenu élevé préfèrent que l'âge de la retraite soit fixé à 65 ans plutôt qu'avant. Cela semble contredire les tendances observées précédemment, selon les caractéristiques socio-économiques. Toutefois, il se peut que la retraite anticipée soit un choix possible pour les mieux nantis ayant un niveau élevé d'instruction. La forte proportion de travailleurs partisans de la retraite obligatoire avant 65 ans et qui participent à un régime de retraite de leur employeur le démontre bien. Mais, il est aussi probable que le fait d'occuper un emploi relativement plus intéressant et plus stimulant incite certaines personnes à travailler jusqu'à 65 ans.

Les opinions sur la retraite obligatoire concordent-elles avec les projets des individus pour leur retraite?

En général, ceux qui favorisent la retraite obligatoire sont des personnes occupées ne sachant pas à quel moment elles quitteront la population active. Si l'on considère uniquement les travailleurs prévoyant prendre leur retraite à un âge précis, les partisans de la retraite obligatoire avant 65 ans sont plus nombreux parmi ceux qui ont l'intention d'arrêter de travailler entre 55 et 59 ans. Fait peu étonnant, les personnes approuvant le plus massivement la retraite obligatoire à 65 ans sont précisément celles qui pensent prendre leur retraite à cet âge.



## Graphique **Population de 15 ans et plus en faveur de la retraite obligatoire, selon certaines caractéristiques, 1989.**

*Source : Enquête sociale générale*

---

Bref, la grande majorité des Canadiens s'opposent à la retraite obligatoire. Cependant, parmi la minorité qui la supporte, la plupart voudraient qu'elle soit fixée avant 65 ans.

## **Planification de la retraite**

Les projets des travailleurs quant à la planification de leur retraite méritent une attention spéciale, étant donné les répercussions de leur choix sur les caisses de retraite et sur l'offre de main-d'oeuvre. Chez les personnes occupées au moment de l'enquête, plus des deux cinquièmes avaient l'intention de prendre leur retraite avant 65 ans, tandis qu'environ un tiers n'avaient pas pris de décision à ce sujet. Seulement 14 % avaient choisi de prendre leur retraite à 65 ans. Les autres ne prévoyaient pas prendre de retraite (7 %) ou bien voulaient la prendre après 65 ans (1 %).

Beaucoup plus de femmes que d'hommes (41 % comparativement à 28 %) n'ont pas de plans précis pour leur retraite. Il y a donc relativement moins de femmes qui prévoient prendre leur retraite entre 55 et 64 ans.

Il existe également un lien entre l'âge des répondants et leurs plans de retraite. Les employés âgés ont davantage tendance à connaître l'âge de leur retraite que leurs collègues plus jeunes. D'autre part, ceux qui sont plus près de leur retraite (55 ans ou plus) sont plus susceptibles de ne pas avoir l'intention de prendre leur retraite, ou de la prendre à 65 ans. La préférence pour la retraite avant 65 ans est nettement un choix de la génération du baby-boom. En fait, presque la moitié d'entre eux se sont prononcés en sa faveur.

---



## Graphique **Âge prévu de la retraite chez les personnes occupées, 1989.**

*Source : Enquête sociale générale*

Des différences selon la profession ont aussi été observées, mais, dans l'ensemble, l'âge et le sexe affectent davantage les plans de retraite. Parmi les cols blancs, les employés de bureau et les travailleurs spécialisés dans la vente et les services ont moins tendance à avoir des projets de retraite que les directeurs, gérants et administrateurs, les travailleurs des sciences et du génie et les enseignants ([tableau 4](#)). Cela peut être attribuable à la grande proportion de femmes - en général moins nombreuses à avoir établi des plans de retraite - occupant des postes d'employées de bureau ou de travailleuses spécialisées dans la vente ou les services. Chez les cols bleus, les travailleurs des industries primaires précisent plus rarement l'âge de leur retraite que les travailleurs des industries manufacturières, de la construction et des transports.

Certes, d'autres facteurs sont également importants. En effet, comme toute décision relative à la retraite implique nécessairement une planification financière, le revenu et le fait de participer à un régime de retraite de l'employeur exercent une influence déterminante ([tableau 4](#)). Ainsi, 39 % des personnes appartenant à un ménage à faible revenu n'ont pas de projet de retraite alors que seulement 24 % des personnes appartenant à un ménage dont le revenu est de \$60,000 ou plus sont dans la même situation. Par contre, 55 % des membres de ménages à revenu élevé prévoient prendre une retraite anticipée, comparativement à moins du tiers des personnes faisant partie de ménages à faible revenu.



## Tableau 4 **Âge prévu de la retraite des personnes occupées selon certaines caractéristiques, 1989**

*Source : Enquête sociale générale*

L'existence d'un régime de retraite de l'employeur rend la retraite anticipée plus accessible. Plus de la moitié des travailleurs dont l'employeur offre un régime de retraite veulent prendre une retraite anticipée, comparativement à un peu plus du tiers des travailleurs n'en bénéficiant pas. Ainsi, le fait d'avoir un régime de retraite de l'employeur facilite également l'élaboration de projets concrets de retraite, en particulier lorsqu'on désire la prendre avant 65 ans.

Il ressort donc que l'âge auquel les personnes occupées au moment de l'enquête prévoient prendre leur retraite est généralement moins élevé que l'âge obligatoire habituel de la retraite, soit 65 ans.

# Âge à la retraite

Les répondants retraités au moment de l'enquête devaient indiquer s'ils avaient pris leur retraite parce qu'ils avaient pris leur retraite parce qu'ils avaient atteint l'âge obligatoire de la retraite [▼9](#). Avec cette information, peut-on déterminer dans quelle mesure les comportements des Canadiens face à la retraite sont conformes à la norme, c'est-à-dire prendre sa retraite à 65 ans?



## Graphique Répartition des retraités, selon l'âge à la retraite, 1989.

Source : Enquête sociale générale

Pour répondre à cette question, on a divisé les répondants retraités en trois groupes, selon qu'ils avaient pris leur retraite avant 65 ans, à 65 ans ou après 65 ans. Il en ressort que 63 % des retraités font partie du premier groupe, seulement 17 % du deuxième et 16 %, du troisième. Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à avoir pris leur retraite avant 65 ans (68 % contre 62 %).

En règle générale, il semble que l'âge effectif de la retraite varie peu selon la profession exercée au moment de la retraite. Cependant, une observation séparée des hommes et des femmes révèle des tendances propres aux professions. Parmi les hommes, ceux qui avant leur retraite exerçaient les métiers d'employés de bureau et de travailleurs spécialisés dans la vente ou les services, étaient moins nombreux à avoir pris leur retraite avant 65 ans que les anciens directeurs, gérants, administrateurs, membres d'une profession libérale et cols bleus. Par contre, chez les femmes, la tendance contraire se dégage, c'est-à-dire que les anciennes employées de bureau et travailleuses spécialisées dans la vente ou dans les services étaient beaucoup plus nombreuses à avoir pris leur retraite avant 65 ans.

En ce qui concerne les raisons invoquées pour avoir pris leur retraite, 28 % ont répondu l'avoir prise parce qu'ils avaient atteint l'âge obligatoire. L'état de santé figurait aussi parmi les motifs souvent cités; le quart des retraités l'ayant invoqué. Seulement 6 % ont indiqué avoir quitté leur emploi parce qu'ils avaient reçu des primes de retraite anticipée. Le nombre de personnes ayant pris leur retraite à cause de l'introduction de nouvelles technologies n'était pas suffisamment élevé pour fournir des estimations fiables. Par ailleurs, la réponse la plus commune (par 41 % des retraités) était «Autres raisons». L'examen de ces «autres raisons» a permis de distinguer deux grandes catégories : préférence ou choix personnel et mariage ou responsabilités familiales (signalées principalement par des femmes).

L'ESG dépeint de façon plutôt générale le comportement des individus face à la retraite. Pour mieux comprendre les différences de comportement selon la profession et le sexe, il faudrait avoir des données sur la situation vis-à-vis de l'activité (travailleurs à temps plein ou à temps partiel, emploi pendant toute



l'année ou pendant une partie de l'année) et sur le nombre d'années d'activité et posséder des données plus détaillées sur les professions.



## Graphique **Répartition des retraités, selon les raisons de la retraite, 1989.**

*Source : Enquête sociale générale*

Néanmoins, l'ESG permet de savoir si les retraités reçoivent des prestations de retraite de leurs anciens employeurs. Une fois de plus, on distingue des comportements différents pour les hommes et les femmes. Chez les hommes, le fait de recevoir une pension accroît la propension à prendre sa retraite avant 65 ans, alors qu'on observe une plus forte tendance à prendre sa retraite plus tard parmi ceux qui n'en touchent pas. Chez les femmes, celles qui ne reçoivent pas de prestations de retraite de leur employeur sont plus susceptibles de la prendre tôt.

## Les rentes des retraités

La question des rentes en soulève d'autres portant sur la répartition des prestations de retraite entre retraités. Les rentes constituent une source de revenu pour les personnes âgées [▼ 10](#), et bien que la réforme des pensions soit un sujet de préoccupation depuis déjà un certain temps [▼ 11](#), il est probable que le vieillissement de la génération du baby-boom hâtera la mise en oeuvre de cette réforme et pressera davantage d'employeurs à offrir des régimes de retraite.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'être mieux renseigné sur les prestations de retraite des régimes offerts par les employeurs aux personnes retraitées. Près de la moitié d'entre elles recevaient une pension ou des prestations de retraite d'anciens employeurs. Dans l'ensemble, trois hommes à la retraite sur cinq reçoivent des prestations de retraite d'anciens employeurs, comparativement à moins de trois femmes sur dix. (Le fait que les femmes n'aient pas eu l'opportunité de participer à des régimes de retraite privés explique en partie leur niveau élevé de pauvreté. Ceci peut changer cependant, - voir [«Femmes à l'approche de la retraite»](#) par D. Galarneau, dans ce numéro.) Ce sont les hommes et les femmes ayant occupé des postes de directeurs ou d'administrateurs ou exercé une profession libérale qui étaient proportionnellement les plus nombreux à recevoir des prestations de retraite (71 % chez les hommes, 53 % chez les femmes). Une proportion semblable d'hommes (67 %) anciennement employés de bureau ou travailleurs spécialisés dans la vente ou les services recevaient une pension. La situation des femmes ayant travaillé dans ces mêmes professions est très différente; seulement 21 % d'entre elles touchaient des prestations de retraite.



## Graphique **Répartition des retraités recevant des prestations en vertu d'un régime de retraite offert par l'employeur, 1989.**

*Source : Enquête sociale générale*

Dans l'ensemble, 58 % des retraités reçoivent des rentes indexées, entièrement ou en partie, en fonction de l'inflation. Curieusement, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de toucher des pensions indexées (65 % contre 56 %). Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a proportionnellement plus de rentières que de rentiers qui occupaient un emploi dans le secteur public, où l'indexation des rentes est plus fréquente.

## Conclusion

Le vieillissement de la population donnera lieu à des changements quant à la façon dont la société conçoit le travail et la retraite et ce d'autant plus que les baby-boomers avancent en âge. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 1989, il semble que les attitudes et les comportements face à la retraite soient en train d'évoluer. La majorité des Canadiens s'opposent à la retraite obligatoire. Peu sont d'accord avec la tradition de la retraite à 65 ans et une faible minorité seulement prévoit prendre leur retraite à 65 ans ou après. Ce que l'on appelle aujourd'hui la retraite anticipée sera probablement de plus en plus répandue, particulièrement chez les hommes de la génération du baby-boom.

Quoi qu'il en soit, des questions essentielles demeurent et elles ont trait à l'avenir. Est-ce que les lois touchant la retraite et les pensions ou encore les dispositions relatives aux régimes de retraite privés, tiendront compte des attitudes et des projets de retraite dont nous avons fait état ici? Que feront les baby-boomers pendant leur retraite anticipée? Amorceront-ils une nouvelle carrière (peut-être à temps partiel)? Feront-ils du bénévolat? Retourneront-ils aux études? Où s'adonneront-ils à leurs loisirs? Peu importe les tendances qui se dessineront, elles auront des répercussions considérables sur la société canadienne.

## Questions relatives à la retraite dans le questionnaire de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1989

On a demandé aux répondants :



- «À quel âge avez-vous l'intention de prendre votre retraite?» (En plus de l'âge, on pouvait également indiquer «Ne sait pas» ou «N'en a pas l'intention», le cas échéant.)
- «Selon vous, est-il bon d'imposer la retraite obligatoire?» Si la réponse était affirmative, on demandait :  
«À quel âge?»

Aux répondants dont l'activité principale au moment de l'enquête était de travailler à un emploi ou à leur propre compte, on a demandé :

- «Votre entreprise ou compagnie offre-t-elle un régime de pension?»

Aux répondants retraités, on a demandé :

- «En quelle année avez-vous pris votre retraite?»
- «Quel type de travail faisiez-vous (lorsque vous avez pris votre retraite)?»
- «Avez-vous pris votre retraite parce que vous aviez atteint l'âge obligatoire de la retraite?»

Si la réponse à cette dernière question était négative, on demandait :

- «Avez-vous pris votre retraite parce que votre employeur vous a offert une prime de retraite anticipée? parce que de nouvelles technologies ont été employées? parce que votre état de santé l'exigeait? ou pour une autre raison?»
- «Recevez-vous des prestations de retraite d'un de vos anciens employeurs?» Si oui :
- «Ces prestations sont-elles ajustées en fonction de la variation du coût de la vie?»

---

## Notes

### *Note 1*

Cet article s'inspire du rapport écrit par [G.S. Lowe](#) intitulé «*Les études, le travail, les ordinateurs et la retraite : défis des années 90*», qui doit paraître à la fin de l'été 1991.

### *Note 2*

Voir [L.O. Stone et S. Fletcher](#), *Le boom du troisième âge : hausses considérables de la longévité et meilleures perspectives de santé* (1986) et [Statistique Canada](#), *Un portrait des aînés au Canada* (1990).

### *Note 3*

Pour un examen de ces questions voir [B.T. Wigdor et D.K. Foot](#), *The over-forty society: issues for*

*Canada's aging population* (1988); [S.A. McDaniel](#), *Canada's aging population* (1986); et [P.L. McDonald et R.A. Wanner](#), *Retirement in Canada* (1990). Les questions touchant particulièrement le Canada font également l'objet d'un examen dans [K. Dychtwald et J. Flower](#), *Age wave: the challenges and opportunities of an aging America* (1989).

**Note 4**

Pour un historique de la retraite au Canada, voir [McDonald et Wanner](#), op. cit., chap. 2.

**Note 5**

Comparer, par exemple, [M. Gunderson et J. Pesando](#), *Analyse de Politiques* (1988) et [M. Krashinsky](#), *Analyse de Politiques* (1988). Voir également [Wigdor et Foot](#), op. cit., p. 26-30; et [Syndicat canadien de la Fonction publique](#), *L'événement* (automne 1989), numéro spécial sur les pensions.

**Note 6**

Voir [C. Lindsay et S. Donald](#), *Tendances sociales canadiennes* (1988).

**Note 7**

Les chercheurs commencent à peine à se pencher sur certaines de ces tendances. Étant donné l'inexistence d'études canadiennes sur le sujet, un examen de l'expérience américaine peut être utile. Voir, par exemple, [P.B. Doeringer](#), éd., *Bridges to retirement: older workers in a changing labor market* (1990) et [A. Fontana et J.H. Frey](#), *Work and occupations* (1990).

**Note 8**

C'est-à-dire les travailleurs des industries de transformation, les usineurs et ceux des domaines connexes et les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits.

**Note 9**

Les retraités sont les personnes qui, au cours de la semaine précédant l'enquête, ont indiqué «retraité(e)» comme activité principale (par opposition à «travailler à un emploi ou à son propre compte; à la recherche d'un emploi; étudiant(e); ou tenir maison») et qui avaient déjà eu un emploi ou travaillé à leur compte.

**Note 10**

[Wigdor et Foot](#), op. cit., p. 41.

**Note 11**

[Conseil national du Bien-être social](#), *Réforme des pensions* (1990).

# Documents consultés

- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. *Réforme des pensions*, Ottawa, 1990.
- DOERINGER, P.B., éd. *Bridges to retirement: older workers in a changing labor market*, Ithaca, NY, Industrial and Labor Relations (ILR) Press, 1990.
- DYCHTWARD, K. et J. FLOWER. *Age wave: the challenges and opportunities of an aging America*, Los Angeles, P. Tarcher; New York, distributed by St. Martin's Press, 1989.
- FONTANA, A. et J.H. FREY. «Postretirement worker in the labor force», *Work and occupations*, vol. 17, n° 3, Beverley Hills, Calif., 1990, pp. 355-361.
- GUNDERSON, M. et J. PESANDO. «The case for allowing mandatory retirement», *Analyse de politiques*, vol. 14, n° 1, Edmonton, Alta.; Guelph, Ont., mars 1988, pp. 32-39.
- KRASHINSKY, M. «The case for eliminating mandatory retirement: why economics and human rights need not conflict», *Analyse de politiques*, vol. 14, n° 1, Edmonton, Alta.; Guelph, Ont., mars 1988, pp. 40-51.
- LINDSAY, C. et S. DONALD. «Revenu des personnes âgées au Canada», *Tendances sociales canadiennes*, trimestriel, catalogue 11-008F, automne 1988, Ottawa, Statistique Canada, pp. 20-25.
- LOWE, G.S. «*Les études, le travail, les ordinateurs et la retraite : défis des années 90*», Enquête sociale générale, série analytique, catalogue 11-612F, n° 6, Ottawa, Statistique Canada, été 1991.
- McDANIEL, S.A. *Canada's aging population*, Toronto, Butterworths, 1986.
- McDONALD, P.L. et R.A. WANNER. *Retirement in Canada*, Toronto et Vancouver, Butterworths, 1990.
- STATISTIQUE CANADA. *Un portrait des aînés au Canada*, hors série, catalogue 89-519, Ottawa, 1990, p. 11.
- STONE, L.O. et S. FLETCHER. *Le boom du troisième âge : hausses considérables de la longévité et meilleures perspectives de santé*, hors série, catalogue 89-515F, Ottawa, Statistique Canada, 1986.
- SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE. *L'événement*, automne 1989, Ottawa.
- WIGDOR, B.T. et D.K. FOOT. *The over-forty society: issues for Canada's aging population*, Toronto, J. Lorimer, 1988.

---

## Auteur

Graham Lowe est au service de département de sociologie de l'Université de l'Alberta.

## Source

*L'emploi et le revenu en perspective*, Automne 1991, Vol. 3, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

**Proportion de personnes en faveur de la retraite obligatoire, selon l'âge et la province, 1989**

	Total	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus
	%			
<b>Canada</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>38</b>
Terre-Neuve	56	51	58	56
Île-du-Prince-Édouard	34	..	..	..
Nouvelle-Écosse	37	24	41	40
Nouveau-Brunswick	42	49	39	41
Québec	42	43	41	42
Ontario	31	27	30	34
Manitoba	45	41	40	51
Saskatchewan	40	44	37	40
Alberta	29	30	28	31
Colombie-Britannique	31	28	29	35

*Source: Enquête sociale générale*

Tableau 2

**Proportion de personnes occupées au moment de l'enquête approuvant la retraite obligatoire, selon la profession et le sexe, 1989**

	Total	Hommes	Femmes
	%		
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>30</b>
Direction et administration	29	27	31
Sciences et génie	30	29	33
Sciences sociales	19	18	20
Enseignement	24	28	21
Médecine et santé	28	31	27
Domaines artistique et littéraire	20	..	20
Emploi de bureau	32	39	30
Vente	24	28	20
Services	40	43	38
Secteur primaire	32	32	..
Secteur manufacturier*	46	47	45
Construction et transports	41	42	..
Autres travailleurs	49	50	45
Non déclaré	32	..	..

*Source : Enquête sociale générale*

*\* Ceci comprend les travailleurs des industries de transformation, les usineurs et ceux des domaines connexes et les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits.*



Tableau 3

**Âge de la retraite proposé par les personnes occupées âgées de 15 ans et plus, favorables à la retraite obligatoire, selon certaines caractéristiques, 1989**

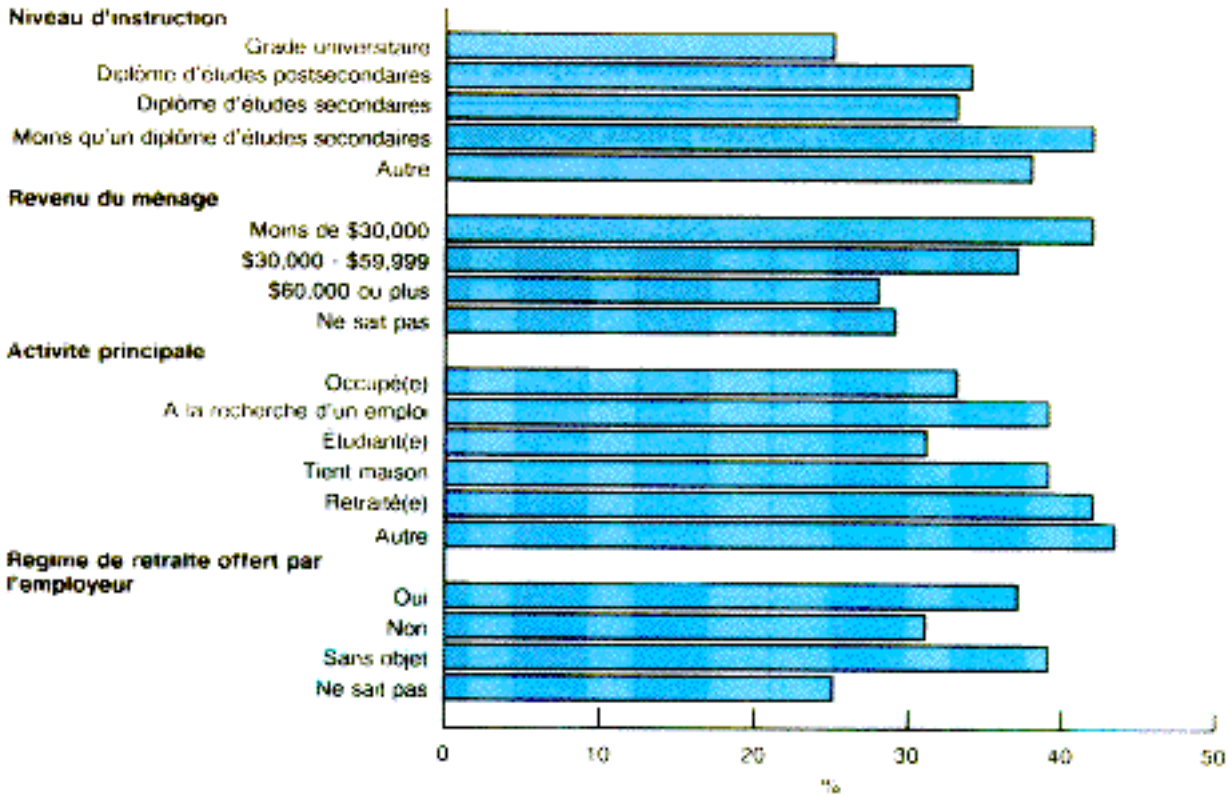
	Âge obligatoire de la retraite proposé		
	Avant 65 ans	À 65 ans	Autre*
	%		
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>37</b>	<b>3</b>
<b>Groupes d'âge</b>			
15 à 24 ans	50	43	7
25 à 44 ans	64	34	3
45 à 54 ans	65	34	--
55 ans et plus	48	50	--
<b>Niveau d'instruction</b>			
Grade universitaire	47	46	7
Diplôme d'études postsecondaires	63	35	--
Diplôme d'études secondaires	58	39	3
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	65	33	2
<b>Revenu du ménage</b>			
Moins de \$30,000	62	36	--
\$30,000-\$59,999	64	35	1
\$60,000 ou plus	55	40	5
Ne sait pas	47	46	7
Non déclaré	59	36	--
<b>Régime de retraite offert par l'employeur</b>			
Oui	62	36	2
Non	57	39	4
Ne sait pas	62	34	--

Source : Enquête sociale générale

\* Après 65 ans ou non déclaré

## Population de 15 ans et plus en faveur de la retraite obligatoire, selon certaines caractéristiques, 1989

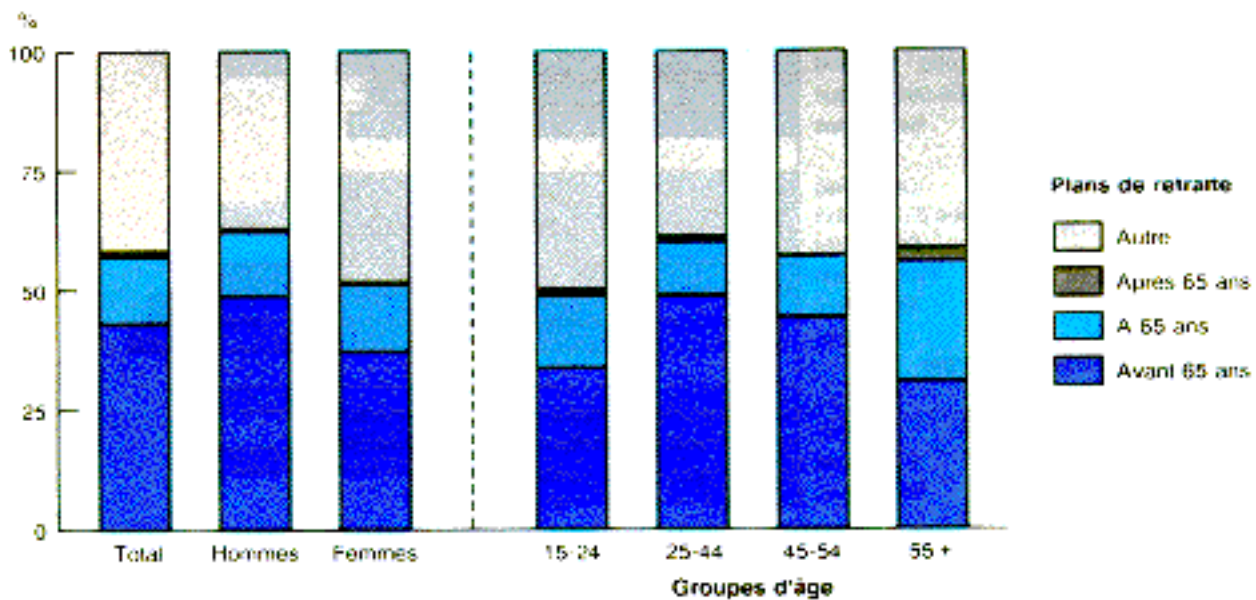
Dans l'ensemble, environ un tiers de la population de 15 ans et plus est en faveur de la retraite obligatoire.



Source: Enquête sociale générale

## Âge prévu de la retraite chez les personnes occupées, 1989

Près de la moitié des baby-boomers prévoient prendre leur retraite avant 65 ans.



Source: Enquête sociale générale

Tableau 4

### Âge prévu de la retraite des personnes occupées selon certaines caractéristiques, 1989

	Âge prévu de la retraite*					
	Avant 55 ans	55-59 ans	60-64 ans	65 ans	Ne prévoit pas prendre sa retraite	Ne sait pas
	%					
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>34</b>
<b>Profession</b>						
Direction et administration	11	22	17	11	9	26
Science et génie	9	28	14	10	7	31
Sciences sociales	--	11	--	17	13	38
Enseignement	8	26	13	15	8	28
Médecine et santé	11	18	16	12	8	34
Domaines artistique et littéraire	12	12	--	--	19	41
Emploi de bureau	11	16	13	14	5	39
Vente	9	18	13	12	9	36
Services	12	11	13	17	7	39
Secteur primaire	--	17	9	15	9	40
Secteur manufacturier**	10	23	16	17	3	30
Construction et transports	13	24	15	12	7	27
Autres travailleurs	--	21	18	16	--	36
<b>Revenu du ménage</b>						
Moins de \$30,000	6	13	13	19	8	39
\$30,000-\$59,999	12	23	16	14	5	28
\$60,000 ou plus	14	25	16	10	9	24
Ne sait pas	7	8	9	12	9	54
Non déclaré	5	13	11	11	8	41
<b>Régime de retraite offert par l'employeur</b>						
Oui	10	26	16	14	4	29
Non	11	13	12	14	10	38

Ne sait pas	--	--	14	12	10	53
-------------	----	----	----	----	----	----

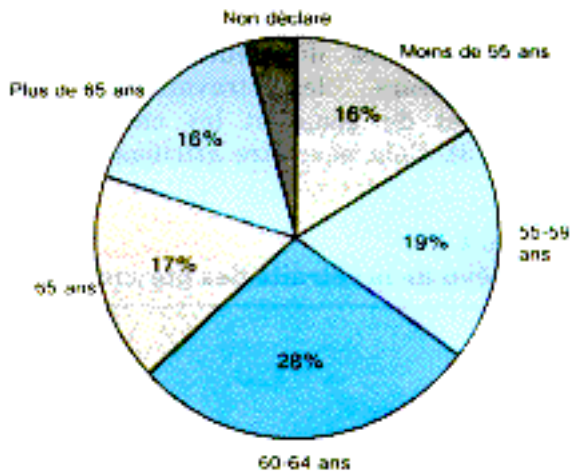
*Source : Enquête sociale générale*

*\* Environ 2 % des personnes occupées prévoient se retirer après 65 ans ou n'ont pas spécifié l'âge prévu de leur retraite, donc la somme de chaque ligne peut ne pas être égale à 100 %.*

*\*\* Ceci comprend les travailleurs des industries de transformation, les usineurs et ceux des domaines connexes et les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits.*

### Répartition des retraités, selon l'âge à la retraite, 1989

Plus de 60% des retraités ont quitté leur emploi avant 65 ans.

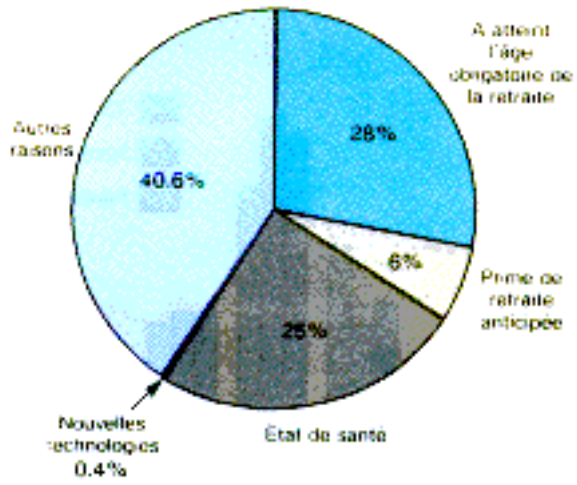


Source: Enquête sociale générale



### Répartition des retraités, selon les raisons de la retraite, 1989

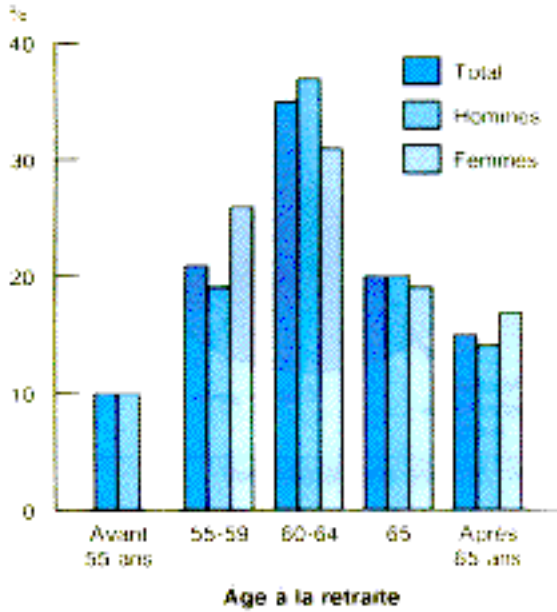
Une peu plus du quart des répondants ont pris leur retraite parce qu'ils avaient atteint l'âge obligatoire.



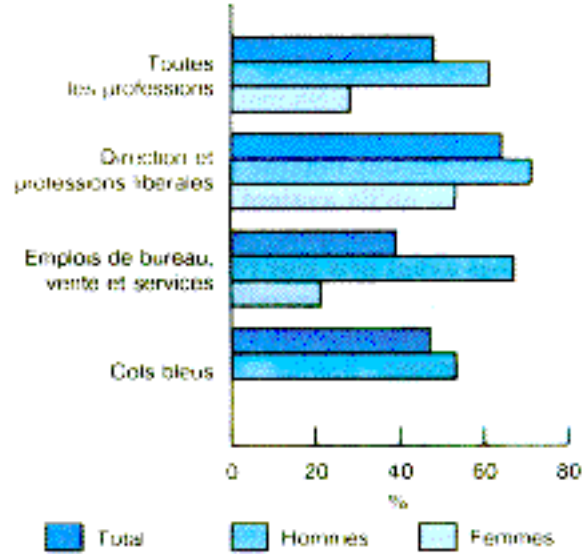
Source: Enquête sociale générale

## Répartition des retraités recevant des prestations en vertu d'un régime de retraite offert par l'employeur, 1989

Chez les retraités qui touchent des prestations en vertu d'un régime de retraite offert par l'employeur près des deux tiers ont pris leur retraite avant 65 ans.



Quelle que soit la catégorie professionnelle, les hommes à la retraite sont plus nombreux que les femmes à toucher des prestations en vertu d'un régime de retraite offert par l'employeur.



Source: Enquête sociale générale